RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO SCOLAIRE ORGANISÉ PAR LE CHÂTEAU – CENTRE D'ART CONTEMPORAIN ET DU PATRIMOINE D'AUBENAS – 2025

« Dans les pas de Gilbert Garcin »

Article 1 : Présentation du concours photo « Dans les pas de Gilbert Garcin »
Le Château - Centre d'Art Contemporain et du Patrimoine d'Aubenas, organise un concours photographique amateur à destination des établissements scolaires d'Aubenas, dans le cadre de l'exposition « Gilbert Garcin, *La vie devant soi* » (1er mai 2025 – 8 mars 2026). Le concours a pour sujet de réaliser des photographies selon le procédé créatif de Gilbert Garcin (silhouette en papier découpée, mise en scène dans un décor fabriqué, puis photographiée en noir et blanc).
Quatre prix seront attribués à l'issue de ce concours (pour chaque catégorie : école primaire, collège, lycée) :

- Prix de la photo originale
- Prix de la photo humoristique
- Prix de la meilleure mise en scène
- Prix de la meilleure mise en lumière/éclairage

Article 2 : Conditions de participation
La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les établissements scolaires (publics et privés) situés à Aubenas (07200). Une classe (niveau unique ou multiniveau) est considérée comme un seul et même participant. Chaque participant ne peut faire concourir qu'une seule photographie.

Article 3 : Principes du concours à respecter
Chaque participant s'engage à envoyer une photographie en format papier (qualité : papier photo), de dimensions A4 ou 20x30cm, dont il est l'auteur et dont il accepte qu'elle soit publiée. Chaque photographie doit être accompagnée de :
- un titre court et original,
- une preuve de la réalisation de cette photographie sans l'aide d'un logiciel de retouche ou de dessin assisté par ordinateur (ex : Photoshop), ou d'une intelligence artificielle. Cette preuve sera faite par l'envoi d'une courte vidéo ou d'une photographie (en format numérique envoyée à l'adresse suivante : contact@lechateauaubenas.com) montrant le matériel (silhouette, décor…) utilisé pour réaliser la photographie candidate au concours.
Une seule photographie est acceptée par candidat.
Les photographies en format papier ne seront pas restituées à l'issue du concours. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser le mode d'accrochage de son choix pour exposer les photographies candidates.

Au cas où des personnes apparaîtraient sur des photos, joindre l'autorisation écrite et signée des personnes attestant que ces photographies peuvent être publiées sans restriction.
Tout envoi ou dépôt de photographie devra impérativement être accompagné du bulletin d'inscription dûment rempli.
L'organisateur se réserve le droit de refuser, à tout moment et sans préavis, toute photographie :

- ne respectant pas les modalités précisées dans le présent règlement,
- étant contraire aux lois et réglementations en vigueur,
- portant atteinte à la dignité des personnes, aux bonnes mœurs, ou jugée contraire à l'éthique et aux valeurs du concours.

Les candidatures ne respectant pas ces consignes seront rejetées. Ces refus ne pourront donner lieu à aucune contestation ni indemnisation.

Article 4 : Thème imposé : « Dans les pas de Gilbert Garcin »
Le thème de ce concours est imposé par l'organisateur : « Dans les pas de Gilbert Garcin ».
Il s'agit de s'inspirer de l'univers du photographe : des mises en scène en noir et blanc, poétiques, humoristiques ou surréalistes, composées de silhouettes, de personnages miniatures et de décors fabriqués simplement. Chacun est invité à imaginer sa propre histoire visuelle et à créer une œuvre originale, non pas en copiant les images de Garcin, mais en retrouvant ce mélange de simplicité et de profondeur qui fait la force de son travail.

Article 5 : Modalité d'envoi
Les candidatures sont à :

- envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Le Château – Centre d'art contemporain et du patrimoine d'Aubenas
4 Place de l'Hôtel de Ville – CS50125
07202 Aubenas Cedex
Au plus tard le dimanche 30 novembre 2025 à 18h, cachet de la Poste faisant foi.

- déposer à l'accueil du Château, situé Place de l'Hôtel de Ville 07200 Aubenas.

Au plus tard le dimanche 30 novembre 2025 à 18h.

En plus de la photographie, chaque candidature devra comporter la preuve de sa réalisation selon les règles du concours (article 3 du présent règlement) et le bulletin d'inscription dûment rempli.

Article 6 : Organisation du concours
Calendrier du concours
Lundi 1er septembre 2025 : Lancement du concours.
Dimanche 30 novembre à 18h : Clôture des candidatures.
Du 17 décembre 2025 au 8 mars 2026 : Exposition des photographies au Château d'Aubenas.
Dimanche 22 février : Clôture des votes des membres du jury.
Fin février 2026 : annonce des résultats et remise des prix.

Déroulement du concours
Toutes les photographies envoyées par les participants (et répondant aux consignes du concours) seront exposées au Château d'Aubenas, situé place de l'Hôtel de de Ville 07200 Aubenas, du 17 décembre 2025 au 8 mars 2026.

- Au cours de l'exposition, le jury sélectionnera une photographie par catégorie qui sera déclarée lauréate des « Prix de la photo originale », « Prix de la photo humoristique », « Prix de la meilleure mise en scène » ou « Prix de la meilleure mise en lumière ».

Les résultats du concours seront annoncés après sélection des membres du jury et seront publiés sur le site www.lechateauaubenas.com, sur les pages Facebook et Instagram du Château et dans la newsletter du Château.

Les prix
A l'issue du concours, seront remis le(s) Prix pour chacune des catégories du concours.

Article 7 : Propriété intellectuelle et artistique :
Les participants restent propriétaires des photographies soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les photographies proposées ainsi que le nom des participants au concours, dans le cadre d'actions particulières telles que des expositions ou la production en ligne, et ce, sans que cette utilisation puisse donner droit à quelque rémunération ou indemnités que ce soit. Toute personne physique ou morale

qui souhaiterait utiliser les photographies des participants devra adresser une demande à l'organisateur.

Article 8 : Traitement des données à caractère personnel :
Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et pourront également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.
Les informations recueillies par le Château, à l'occasion de ce concours ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, hormis les cas où cette communication permettrait de satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Article 9 : Responsabilité des organisateurs :
L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 : Interprétation du règlement :
Le règlement du concours est consultable sur www.lechateauaubenas.com et à l'accueil du Château (Place de l'Hôtel de Ville à Aubenas).
La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

Article 11 : Communication :
- Une exposition des photographies du concours sera organisée et présentée au Château d'Aubenas du 17 décembre 2025 au 8 mars 2026.
- Le site internet du Château, www.lechateauaubenas.com, et les pages Facebook et Instagram du Château ainsi que la newsletter du Château feront figurer les photographies des gagnants du concours avec les indications concernant les auteurs et son descriptif, après le 25 février 2026.

LE CHÂTEAU

Centre d'Art
Contemporain et du Patrimoine
d'Aubenas

Bulletin de participation au concours photo scolaire
« Dans les pas de Gilbert Garcin »

NOM de l'établissement scolaire : ……
Adresse :
……
Téléphone : …… E-mail : ……

Classe (niveau et effectif) : ……
Nom et coordonnées de l'enseignant référent :
……
……

Titre de la photo :
……

Commentaires :
……
……
……

□ **Je déclare avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions du concours.**

À : …… Le : ……

Signature de l'enseignant référent :

Transmettre les justificatifs de mise en scène (photo, vidéo) à l'adresse suivante : contact@lechateauaubenas.com en indiquant « Concours photo – Candidature + nom de l'établissement + classe »
Transmettre, le cas échéant, le formulaire de droit à l'image.

LE CHÂTEAU

Centre d'Art
Contemporain et du Patrimoine
d'Aubenas

Autorisation de droit à l'image
Exposition et communication

Je soussigné(e) [Nom et prénom] _____ demeurant à [adresse] _____, agissant en tant que représentant légal de [nom(s) des enfants] _____, autorise *Le Château – Centre d'Art Contemporain et du Patrimoine* situé Place de l'Hôtel de Ville à Aubenas (07200) à utiliser pour sa communication et à exposer au sein du Château, une photographie sur laquelle la ou les personnes sont visibles.

Les images pourront être utilisées par la structure sur tous supports (presse, numérique, site internet, réseaux sociaux), dans le respect de ma vie privée, de celle de mes enfants, et de notre réputation. Je renonce à toute rémunération pour l'utilisation de ces images. Je garantis l'absence de contrat exclusif concernant l'utilisation de l'image ou du nom de mes enfants.

Tout litige sera soumis aux tribunaux français.

Fait à [lieu]_____, le [date]_____
en deux exemplaires.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »